

## DECISION CA050-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

### Objet de la décision

Demandes de subventions de l'UFR Droit, Economie et Gestion

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver les demandes de subventions de l'UFR Droit, Economie et Gestion pour :  
BDE M'TIC (GALA DES DIPLOMES DE MASTER), BDE ESEMAP (GALA DES ETUDIANTS DE L ESEMAP), CENTRE JEAN BODIN (Subvention au colloque organisé par IDSP)

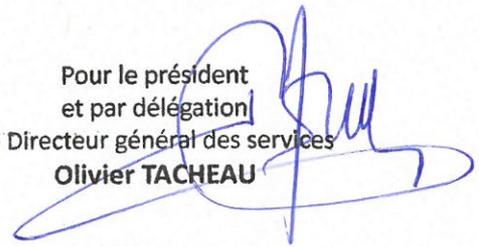
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 27 mars 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **3 avril 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		UFR DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION	Date compte rendu CA
	Nom de l'association ou de la société savante	nom de la structure		
	Montant	Centre financier	Observations	
15/01/2015				
	1 140,00 €	90110	GALA DES DIPLOMES DE MASTER	
	366,00 €	90110	GALA DES ETUDIANTS DE L ESEMAP	
	225,00 €	911EA20	Subvention au colloque organisé par IDSP	